



# GREZ-SUR-LOING

## Le guide des aides



Prévention

Solidarité

Santé

Conseil

# Le guide des aides du CCAS de GREZ

Madame, Monsieur,

Au cours de la vie, il est des moments où certains d'entre nous éprouvent le besoin d'être aidés.

Le rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est de venir en aide aux personnes qui, pour diverses raisons, soudainement, durablement ou temporairement, sont fragilisées.

Par un coup de pouce, par une écoute, par un conseil, le CCAS peut vous permettre de surmonter vos difficultés.

Ce guide vise à vous informer et à faciliter l'accès aux aides proposées par le CCAS de la commune.

C'est un service de proximité, n'hésitez pas à le solliciter.

*Jean LUCAN*  
*Président du CCAS*

Le CCAS de Grez-sur-Loing peut octroyer diverses aides, soit à la demande d'un service social référent (service social du Département, service social de centre hospitalier, services tutélaires...), ou suite à une démarche directe d'un particulier.

Les aides facultatives du CCAS n'ont aucun caractère obligatoire. La politique d'aide sociale du CCAS de Grez-sur-Loing repose sur le principe d'aides accordées uniquement aux personnes résidentes sur la commune dont la situation met en évidence un besoin de subsistance.

Les dossiers de demandes d'aides sont étudiés par la Commission permanente composée des administrateurs du CCAS afin d'apporter une réponse collégiale.

Certaines aides peuvent toutefois être étudiées et octroyées par le Président ou le Vice-Président, en cas d'urgence.

---

## SOMMAIRE

**Les aides  
à la personne 4**

**L'aide  
aux familles 5**

**Le plan  
Séniors  
et personnes  
en situation  
de handicap 5**

**Le Conseil  
d'administration  
du CCAS 7**

---

**CCAS de GREZ-SUR-LOING : 01 64 45 95 15  
86, rue Wilson 77800 - Grez-sur-Loing  
contact@mairie-grezsurloing.fr**

# Les aides à la personne

## L'aide financière exceptionnelle

L'aide financière exceptionnelle s'adresse aux personnes qui ont une difficulté à assumer certaines de leurs créances : factures d'eau, d'énergies, impayés de loyers, cotisations d'assurances...

Elle est octroyée sous certaines conditions :

- Justifier d'au moins 6 mois de résidence dans la commune ;
- Conditions de ressources étudiées en tenant compte de la situation financière, du reste à vivre, du quotient familial ;
- Elle est complémentaire : le demandeur aura préalablement sollicité des aides auprès d'autres organismes (services sociaux du Département...) ;
- Le versement de l'aide financière accordée se fera en priorité directement aux créanciers.

**L'aide financière exceptionnelle est plafonnée :  
jusqu'à 150 euros/année**

## L'aide au chauffage

L'aide au chauffage n'est versée qu'aux personnes âgées, sous conditions.

Pour être éligible à cette aide, vous devez :

- Avoir au moins 70 ans ;
- Etre résident de la commune ;
- Avoir un niveau de ressources annuelles inférieur ou égal à 9 700 € pour une personne seule ou à 15 000 € pour un couple ;
- Ces seuils peuvent éventuellement être reconsidérés en fonction du nombre de personnes à charge au sein du foyer.

**Montant de l'aide :  
180 euros par hiver et par foyer**

# L'aide aux familles

## L'aide au séjour en Centre de Loisirs

Cette aide ne concerne que les élèves scolarisés à l'école de Grez-sur-Loing et résidant sur la commune.

Elle est octroyée sous certaines conditions :

- Justifier d'au moins 6 mois de résidence dans la commune ;
- Justifier d'une inscription en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour les enfants âgés de 3 à 12 ans ;
- Le Quotient familial doit être inférieur ou égal à 1 100 € (cf. votre attestation CAF).

**Plafond de l'aide :**  
**5 euros par jour et par enfant**  
**avec un maximum de 20 jours subventionnés par an**

# Le Plan Séniors et personnes en situation de handicap

## L'aide au maintien à domicile

Par délibération du 5 janvier 2016, le conseil d'administration du CCAS de Grez-sur-Loing a décidé d'étendre les actions à destination des personnes âgées et/ou handicapées.

**Les premières actions ont concerné :**

- L'extension du service des repas à domicile aux week-end, jours fériés et congés scolaires (y compris l'été).
- La possibilité d'un co-financement des abonnements aux dispositifs de téléassistance.

### **D'autres mesures sont à l'étude :**

- L'aide à l'entretien des extérieurs et intérieurs du domicile des personnes âgées fragilisées, par un recours à des organismes tiers.
- Le co-financement d'équipements d'adaptation du logement, sous réserve que ces équipements aient fait l'objet d'une demande de subvention auprès d'organismes financeurs (exemple : l'Agence Nationale de l'Habitat).

Pour permettre aux personnes âgées et handicapées les plus fragilisées de bénéficier de ces aides spécifiques de co-financement, le CCAS de Grez-sur-Loing a besoin de connaître les personnes qui sont bénéficiaires de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (l'APA) versée par le Département de Seine-et-Marne.

**Vous résidez sur la commune  
et vous êtes bénéficiaire de  
l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,**

Faites vous connaître  
auprès du CCAS de Grez-sur-Loing

en appelant le  
**01 64 45 95 15**

**Vous êtes âgé de 65 ans et plus ?**

**Pensez à vous inscrire en mairie sur le registre nominatif  
pour le Plan Canicule**

# Le Conseil d'administration du CCAS

M. Jean LUCAN - Président du CCAS - Maire de Grez-sur-Loing

M. Pascal CADIER - Vice-président du CCAS - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Mme Marie NICOLAS COOK - Adjointe au Maire

Mme Marie-Renée LEIBRICH - Conseillère municipale

Mme Fabienne BOURDIN - Conseillère municipale

Mme Lucienne PAULARD

Mme Agnès GRENIER

Mme Martine BOUDIN

Mme Christine CADIER

Pour toute demande relative aux aides du CCAS,  
votre interlocutrice en mairie est :

**Madame Stéphanie CARBONE**

**CCAS de GREZ-SUR-LOING : 01 64 45 95 15**  
**86, rue Wilson 77800 - Grez-sur-Loing**  
**contact@mairie-grezsurloing.fr**

# Personnes âgées personnes handicapées



La **maltraitance**  
est une **réalité**  
il faut en **parler**

Victimes ou témoins, appelez le :

**3977**

C'est d'un appel local. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Des professionnels vous écoutent, vous soutiennent, vous orientent.



**Enfants en danger ?  
Parents en difficulté ?**

Le mieux, c'est d'en parler !



**ALLÔ ENFANCE EN DANGER**



[www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)



## LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT  
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

## 15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe  
médicale lors d'une situation de détresse  
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un  
organisme de permanence de soins

## 17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite  
l'intervention immédiate de la police

## 112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident  
dans un pays de l'Union Européenne

## 18 SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un  
accident concernant des biens ou des  
personnes et obtenir leur intervention rapide

## 114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SORDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une  
situation d'urgence qui nécessite  
l'intervention des services de secours.  
Numéro accessible par fax et SMS